

# On Connait La Chanson

## PANDEMIE et TELETRAVAIL : où en sommes-nous pour le Siège ?

La direction confirme que le télétravail **reste la règle**, sauf exception (voir protocole sanitaire LCL).

Dans la mesure où certains, parmi nous, souffrent d'isolement ou rencontrent des difficultés pour exercer leur activité à domicile, la possibilité est dorénavant offerte de se rendre sur site **1 jour maximum** par semaine.

**Attention** : cette décision ne peut être prise **qu'à l'initiative du salarié**. En aucun cas, le manager n'est autorisé à vous l'imposer.

Afin de vous permettre de travailler dans les meilleures conditions sanitaires possibles, avec un risque limité pour vous et vos proches, **FO LCL** a demandé en séance que :

- les zones soient **désinfectées** systématiquement, y compris dans le cadre d'un cas contact
- les zones soient systématiquement **balisées** par de la rubalise
- la rubalise soit **enlevée** dès la réalisation de la désinfection

Ces propositions ont été effectuées suite à vos remontées (merci à tous) et au constat que le nettoyage n'était pas automatique.

LCL se doit d'adapter son protocole sanitaire aux variants qui semblent plus contagieux, pour assurer la protection et la santé de ses salariés et clients. Tel Saint Thomas, la direction propose d'attendre encore pour y croire, plutôt que de s'en remettre à Sainte Prudence, ce que nous déplorons.

LCL n'envisage pas de doter ses salariés de masques FFP2 mais s'exécutera, bien sûr, si le gouvernement lui impose. Les stocks disponibles en FFP2 permettront-ils à LCL de protéger ses salariés ou sera-t-il confronté à une pénurie comme en mars 2020 ?  
« **L'homme sage apprend de ses erreurs, l'homme plus sage apprend des erreurs des autres** » selon Confucius. Manifestement, ses pensées n'ont pas été transmises à nos dirigeants.

## Début d'année musical chez LCL :

**FO LCL** a entonné : « **il en faut peu pour être heureux, vraiment très peu pour être heureux** » :

- une indemnité repas pour les télétravailleurs
- des actions sur la QVT\* et RPS\*
- les résultats de l'IRI\* et les objectifs à atteindre par direction
- la fourniture de masques FFP2

La direction a, pour sa part, roucoulé trois hymnes : « **C'est pas ma faute à moi** », « **Allez plus haut** » et « **Va chercher bonheur ailleurs** », et ajouté « **Mais croyez-nous, on fait tout remonter aux chefs d'orchestre** ». Bref, faites comme si le périmètre du Siège n'existait pas, c'est la Direction Générale qui dirige tout.

Loin de la complainte « **J'attendrai le jour et la nuit** », **FO LCL** « **Résiste** » et :

- participe à l'action menée par **les élus du CSE du siège** (à l'exception du SNB « **Evidemment** ») contre la direction pour recouvrer le paiement de l'intégralité de la subvention allouée aux restaurants d'établissement. Cela permettrait au CSE, via le bulletin de paie, de verser aux télétravailleurs une participation aux frais de repas.
- a mis en demeure LCL, en « **Octobre** » 2020, de contribuer aux frais engagés par les salariés mis en travail à distance.

\***Q.V.T.** Qualité de Vie au Travail, **R.P.S.** Risques Psycho-Sociaux, **IRI.** Indice de Recommandation Interne



## Pour recevoir les communications de **FO LCL** :

Renvoyez-nous par mail ou courrier, les informations suivantes :

vos nom prénom : .....

vos service : .....

vos adresse mail (pro ou perso): .....

Restez informés  
et connectés à FO-LCL



### Vos élus

Pascale FORESTIER - Sandra FENET - Richard CORDIER - Paolo CONDORELLI - Sylvain MORET

Sandrine SANTOS - Carole HENON - Éric ROMAIN - Patrick PROUST

Lionel PICHODO - Laëtitia METIER - Olivier BUIJL - Philippe KERNIVINEN

FO\_DSR\_Siège@lcl.fr

2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF / BC 400-17 / 01 42 95 12 21 ou 12 25

